



Le 5 avril 2021

## Compte-rendu du CA extraordinaire du lundi 5 avril, tard dans la soirée

Tous les membres du CA du Groupe Air France étaient réunis au grand complet (en visioconférence) en ce lundi de Pâques pour approuver les conditions de recapitalisation du Groupe AFKL. Le diktat imposé par Bruxelles pour valider un nouvel apport d'argent frais avait été longuement débattu (depuis quatre mois) par les équipes d'Air France, le gouvernement français et les fonctionnaires européens.

Si au départ de l'histoire, Bruxelles voulait imposer la cession de 24 créneaux quotidiens uniquement sur Orly, à la fin, ce ne seront « que » 18 créneaux qui devront être cédés à la concurrence. Néanmoins, quelques restrictions seront imposées aux candidats : être déjà présent sur la plateforme, avoir une politique de réseaux cohérente avec Orly et respecter les limitations de la loi « Climat » en cours de discussion à l'Assemblée Nationale.

Le groupe AFKL entré dans cette crise sanitaire avec beaucoup de retard dans ses performances économiques sur ses concurrents continue à accumuler les déboires sans trop de perspectives à court terme de voir sa situation s'améliorer.

Après une première aide gouvernementale en juin 2020, il fallait un nouvel effort pour nous permettre d'attendre des jours meilleurs qui décidément, mettent du temps à venir.

L'Etat nous permet donc de convertir en capitaux propres, son prêt garanti de 3Md€, accordé l'an dernier uniquement à destination d'Air France en instrument obligataire hybride perpétuel. Ce langage étrange réservé aux initiés autorise le transfert des fonds sans obligation de remboursement avant longtemps...

On attend la même action de la part de l'Etat néerlandais qui doit s'engager auprès de KLM dans les mêmes proportions pour permettre au Groupe de se relancer.

Par ailleurs, AFKL lance une augmentation de capital de 1Md€. Cet accès au capital du Groupe est ouvert à tous les actionnaires en titre. L'Etat français participera à hauteur de son implication dans notre entreprise et devrait devenir propriétaire à hauteur de 30%. China Eastern participera également. L'Etat néerlandais empêtré dans ses soucis post électoraux ne peut pas suivre et Delta qui a reçu des aides fédérales ne peut pas, à cause de cela, augmenter sa participation.

La contrainte de ce nouveau scénario est que l'Etat français devra se désengager dans les six prochaines années pour respecter le dogme bruxellois qui ne veut pas de participation des Etats au capital des sociétés privées.

## Que penser de tout cela ?

Le groupe AFKL et Air France en particulier sont aspirés dans un gouffre sans fond qui ne nous permet pas d'espérer une sortie de cette crise tant que les mesures de vaccination d'une grande majorité de français n'auront pas été réalisées.

Nous en sommes au troisième confinement après un an de survie et personne ne peut dire quand nous allons revivre normalement. Le transport aérien a pris de plein fouet, ce tsunami sanitaire et il nous faudra de nombreuses années pour revenir à notre situation initiale de l'année 2019.

Le CA du Groupe AF a voté à l'unanimité pour accepter les aides supplémentaires qui nous sont accordées mais on peut déjà être certain qu'elles ne suffiront pas à nous autoriser un peu d'ambition pour revenir à nos standards. L'Etat a d'ailleurs suspendu ses aides présentes et futures à toujours plus de performances, opérationnelle et économique. Pour exemple, la restriction drastique des durées de vols court- courrier, voir moyen-courrier (même si c'est une orientation louable au vu des enjeux écologiques) nous oblige à sacrifier notre activité régionale.

Les performances économiques obligeront à toujours plus de sacrifices pour réduire nos coûts et qui dit coûts ne voit que la réduction de la masse salariale.

Les salariés d'Air France n'ont pas fini de payer la note d'une crise mondiale qui autorise nos dirigeants à toujours plus de contraintes pour nous.

Quid du sort de nos collègues en région quand on constate qu'il n'y aura bientôt plus de lignes pour assurer le job ?

La CFE-CGC d'Air France a toujours accompagné les orientations de l'entreprise quand il fallait soutenir l'essentiel à la seule condition qu'il n'y ait pas de départs contraints. C'est une question de principe pour nous.

Nous espérons seulement que nous pourrions toujours partager les futures décisions de nos dirigeants pour notre entreprise et ses salariés.



Ronald NOIROT, administrateur salarié CFE-CGC du Groupe Air France